

Site d'interprétation mode d'emploi

Dès l'entrée dans le futur lieu de mémoire de Noyant, un système automatisé guidera le visiteur par des voix enregistrées qui évoqueront les différents thèmes abordés au fil des salles sonorisées.

Le récit s'appuiera sur des mises en valeur successives de photos, d'objets, d'éléments d'ameublement, d'extraits de films, de journaux télévisés et d'installations interactives... Des jeux de lumière viendront en appui du récit pour guider le regard et l'attention du visiteur.

Avant chaque passage dans une nouvelle salle, un temps sera laissé au visiteur pour qu'il puisse librement consulter les documents exposés.

Le lancement de la bande sonore, des jeux de lumières, les projections, l'animation de certains objets et l'ouverture des portes en fin de la visite d'une salle, seront entièrement automatisés.

Les différents espaces du site (4 salles et 2 espaces extérieurs) seront aménagés de manière à aborder les thématiques clés de cette période (voir schéma page ci-contre).

L'objectif est de créer un lieu de mémoire vivant, qui ne se limite pas à une simple exposition figée, afin de sensibiliser un large public à cette période de l'histoire (familles, scolaires, touristes,...).



Le 21 avril le conseil municipal s'est réuni pour voter le budget 2023.

En fonctionnement le budget s'équilibre à 794 107,64 € en dégageant un virement en investissement de 27 147,84 € pour l'autofinancement et le remboursement du capital.

Les postes principaux restent équivalents à 2022 sauf pour les énergies qui subissent une forte hausse (électricité, granulés bois, gaz, ...).

En investissement le budget s'équilibre à 771 077,95 €, dont 152 970,00 € de report en dépenses et 140 078,38 € en recettes.

Les principales dépenses nouvelles sont :

- 20 000 € de frais d'étude pour le mémoriel.

- 101 000 € pour les travaux de voirie et de réseaux pluviaux.
- 3 500 € de plantations d'arbres.
- 220 000 € de travaux de gros d'entretien sur des bâtiments.
- 18 000 € de mobiliers, équipements informatiques, communication.
- 17 500 € de matériel techniques et de voirie.
- 65 783 € de remboursement du capital sur les emprunts.

Le conseil municipal a tenu à maintenir les mêmes efforts d'imposition qu'en 2022 sur les taxes du foncier bâti et non bâti.

Depuis 2020 nous ne votons plus de taxe d'habitation suite à sa suppression par l'État. Nous votons toutefois le taux pour les résidences secondaires qui reste le même.

J'ai écrit à Madame la Préfète afin de connaître la raison de la baisse subite de Dotation de Solidarité Rurale (perte de 14 000 euros en 2023). Nous sommes 11 communes sur le département à subir une baisse de la D.S.R. J'attends la réponse. Je ne manquerai pas de vous tenir informés.

Yves PETIOT

Maire



Une signalétique plus adaptée

Les panneaux annonçant le village sur la départementale 945 devenaient illisibles. Deux nouveaux visuels les remplaceront à la Vallée et à la Pierre Percée (photo de gauche).

Un panneau indiquant les principales animations touristiques sur le carreau de la mine (photo de droite) permettra d'éviter que chaque activité ne mette son propre panneau au risque d'encombrer le passage.

Les deux photos ci-contre sont des montages, les panneaux n'étaient pas encore implantés au moment de la mise en page du journal.

